

Finalités	Destinataires des données	Données à caractère personnel	
		Catégories de données	Source
1° Contrôle de l'activité des opérateurs agréés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membres du collège et de la commission des sanctions de l'ARJEL</li> <li>Procureur de la République</li> <li>TRACFIN</li> <li>Commission nationale des sanctions</li> <li>Autorités de régulation des jeux des Etats membres de l'UE ou d'autres Etats parties à l'accord sur l'EEE avec lesquels l'ARJEL a conclu une convention</li> <li>Autorité des marchés financiers (AMF)</li> <li>Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)</li> <li>Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)</li> <li>Autorité de la concurrence</li> </ul>	<u>Données relatives aux titulaires d'un compte joueur :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Données d'identification (nom, prénom...)</li> <li>Informations d'ordre économique et financier (référence du compte de paiement, opérations de compte, offres promotionnelles)</li> <li>Vie personnelle (opérations de jeu, contrôles menés par les opérateurs et leurs résultats, ainsi que les incidents de jeu et les opérations frauduleuses détectées)</li> <li>Données de jeu (tirage des cartes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opérateurs agréés</li> <li>Organismes indépendants visés au III de l'article 23 de la loi du 12 mai 2010</li> <li>Garants du reversement des avoirs des joueurs (demande ponctuelle)</li> <li>Autorité de régulation des jeux d'un Etat membre de l'UE ou d'un Etat partie à l'accord sur l'EEE avec lequel l'ARJEL a conclu un accord (demande ponctuelle)</li> </ul>
		<u>Données d'identification relatives aux propriétaires, dirigeants, mandataires sociaux et au personnel des opérateurs agréés</u> (nom, prénom...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opérateurs agréés (demande ponctuelle formulée par l'ARJEL)</li> <li>Organismes indépendants visés au III de l'article 23 de la loi du 12 mai 2010</li> <li>Garants du reversement des avoirs des joueurs (demande ponctuelle)</li> </ul>
		<u>Données relatives aux opérateurs agréés :</u> cf articles 3.1 à 3.3 du cahier des charges mentionné à l'article 20 de la loi du 12 mai 2010	Opérateurs agréés (lors de la demande d'agrément ou de sa modification)
2° Recherche et identification de tout fait commis par un joueur ou un parieur, susceptible de constituer une fraude ou de relever du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membres du collège et de la commission des sanctions de l'ARJEL</li> <li>Procureur de la République</li> <li>TRACFIN</li> <li>Commission nationale des sanctions</li> <li>Autorités de régulation des jeux des Etats membres de l'UE ou d'autres Etats parties à l'accord sur l'EEE avec lesquels l'ARJEL a conclu une convention</li> </ul>	<u>Données relatives aux titulaires d'un compte joueur :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Données d'identification (nom, prénom...)</li> <li>Informations d'ordre économique et financier (référence du compte de paiement, opérations de compte, offres promotionnelles)</li> <li>Vie personnelle (opérations de jeu, contrôles menés par les opérateurs et leurs résultats, ainsi que les incidents de jeu et les opérations frauduleuses détectées)</li> <li>Données de jeu (tirage des cartes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opérateurs agréés</li> <li>Organismes indépendants visés au III de l'article 23 de la loi du 12 mai 2010</li> <li>Garants du reversement des avoirs des joueurs (demande ponctuelle)</li> <li>Autorité de régulation des jeux d'un Etat membre de l'UE ou d'un Etat partie à l'accord sur l'EEE avec lequel l'ARJEL a conclu un accord (demande ponctuelle)</li> </ul>
		<u>Données d'identification relatives aux propriétaires, dirigeants, mandataires sociaux et au personnel des opérateurs agréés</u> (nom, prénom...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opérateurs agréés (demande ponctuelle formulée par l'ARJEL)</li> <li>Organismes indépendants visés au III de l'article 23 de la loi du 12 mai 2010</li> <li>Garants du reversement des avoirs des joueurs (demande ponctuelle)</li> </ul>
		<u>Données relatives aux opérateurs agréés :</u> cf articles 3.1 à 3.3 du cahier des charges mentionné à l'article 20 de la loi du 12 mai 2010	Opérateurs agréés (lors de la demande d'agrément ou de sa modification)
3° Contrôle du respect de leurs obligations par les membres et personnels de l'ARJEL	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membres du collège et de la commission des sanctions de l'ARJEL</li> <li>Procureur de la République</li> <li>TRACFIN</li> </ul>	<u>Données relatives aux titulaires d'un compte joueur :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Données d'identification (nom, prénom...)</li> <li>Informations d'ordre économique et financier (référence du compte de paiement, opérations de compte, offres promotionnelles)</li> <li>Vie personnelle (opérations de jeu, contrôles menés par les opérateurs et leurs résultats, ainsi que les incidents de jeu et les opérations frauduleuses détectées)</li> <li>Données de jeu (tirage des cartes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opérateurs agréés</li> <li>Organismes indépendants visés au III de l'article 23 de la loi du 12 mai 2010</li> <li>Garants du reversement des avoirs des joueurs (demande ponctuelle)</li> </ul>
		<u>Données d'identification des membres et personnels de l'ARJEL</u> (nom, prénom...)	L'ARJEL dans le cadre de la gestion de ses ressources humaines

Finalités	Destinataires des données	Données à caractère personnel	
		Catégories de données	Source
4° Contrôle du respect de l'interdiction de parier pesant sur les propriétaires, dirigeants, mandataires sociaux et le personnel des opérateurs agréés		<u>Données relatives aux titulaires d'un compte joueur :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Données d'identification (nom, prénom...)</li> <li>▪ Informations d'ordre économique et financier (référence du compte de paiement, opérations de compte, offres promotionnelles)</li> <li>▪ Vie personnelle (opérations de jeu, contrôles menés par les opérateurs et leurs résultats, ainsi que les incidents de jeu et les opérations frauduleuses détectées)</li> <li>▪ Données de jeu (tirage des cartes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Opérateurs agréés</li> <li>▪ Organismes indépendants visés au III de l'article 23 de la loi du 12 mai 2010</li> <li>▪ Garants du reversement des avoirs des joueurs (demande ponctuelle)</li> </ul>
		<u>Données d'identification relatives aux propriétaires, dirigeants, mandataires sociaux et au personnel des opérateurs agréés (nom, prénom...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Opérateurs agréés (demande ponctuelle formulée par l'ARJEL)</li> <li>▪ Organismes indépendants visés au III de l'article 23 de la loi du 12 mai 2010</li> <li>▪ Garants du reversement des avoirs des joueurs (demande ponctuelle)</li> </ul>
5° Transmission d'informations à l'AMF, l'ACPR, à TRACFIN, à la Commission nationale des sanctions, au Parquet, à l'Autorité de la concurrence et à la DGCCRF		<u>Données relatives aux titulaires d'un compte joueur :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Données d'identification (nom, prénom...)</li> <li>▪ Informations d'ordre économique et financier (référence du compte de paiement, opérations de compte, offres promotionnelles)</li> <li>▪ Vie personnelle (opérations de jeu, contrôles menés par les opérateurs et leurs résultats, ainsi que les incidents de jeu et les opérations frauduleuses détectées)</li> <li>▪ Données de jeu (tirage des cartes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Opérateurs agréés</li> <li>▪ Organismes indépendants visés au III de l'article 23 de la loi du 12 mai 2010</li> <li>▪ Garants du reversement des avoirs des joueurs (demande ponctuelle)</li> <li>▪ Autorité de régulation des jeux d'un Etat membre de l'UE ou d'un Etat partie à l'accord sur l'EEE avec lequel l'ARJEL a conclu un accord (demande ponctuelle)</li> </ul>
		<u>Données d'identification relatives aux propriétaires, dirigeants, mandataires sociaux et au personnel des opérateurs agréés (nom, prénom...)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Opérateurs agréés (demande ponctuelle formulée par l'ARJEL)</li> <li>▪ Organismes indépendants visés au III de l'article 23 de la loi du 12 mai 2010</li> <li>▪ Garants du reversement des avoirs des joueurs (demande ponctuelle)</li> </ul>
		<u>Données relatives aux opérateurs agréés :</u> cf articles 3.1 à 3.3 du cahier des charges mentionné à l'article 20 de la loi du 12 mai 2010	Opérateurs agréés (lors de la demande d'agrément ou de sa modification)
		<u>Données d'identification des membres et personnels de l'ARJEL (nom, prénom...)</u>	L'ARJEL dans le cadre de la gestion de ses ressources humaines